

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2024

Délibération CA_20240610_003

Marché de prestations de maintenance des extincteurs des bâtiments et véhicules pour les besoins du Département de l'Indre et du SDIS : constitution d'un groupement de commandes

VOTE : adopté à l'unanimité

0 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes, ci-annexé, entre le Département de l'Indre et le SDIS pour la passation de marchés de maintenance des extincteurs dans les bâtiments et véhicules ;

DECIDE :

Article 1^{er}. La constitution d'un groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS pour la passation de marchés de maintenance des extincteurs dans les bâtiments et véhicules, est approuvée.

Article 2. La convention constitutive de ce groupement, ci-annexée, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Article 3. Le Département de l'Indre, coordonnateur du groupement de commandes, est autorisé à organiser la consultation des entreprises pour l'attribution des marchés propres à chacun des membres du groupement, dans le cadre d'une procédure formalisée.

Article 4. En cas de procédure infructueuse, le Département, coordonnateur, est autorisé à engager une nouvelle procédure.

FLEURET Marc